



Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative Étude du financement public et privé du sport en Europe

- Synthèse des conclusions et des propositions -

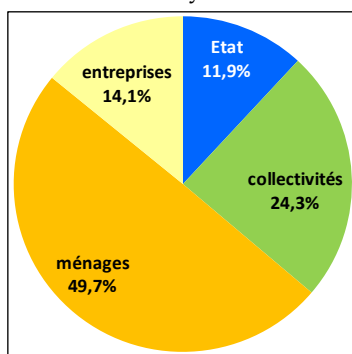
20 septembre 2008

Dans le cadre de la préparation des travaux sous la Présidence française du Conseil de l'Union Européenne (PFUE), une enquête a été conduite auprès des ministères chargés des sports en Europe, de mai à juillet 2008. L'ensemble des ministères a répondu à cette enquête¹, permettant ainsi de dresser la structure du financement du sport² en Europe et de repérer les évolutions en cours ainsi que les facteurs de risque pour l'avenir.

Le présent document synthétise les principales conclusions et propositions pour une sécurisation du financement du sport en Europe³. Il aura vocation à être discuté et mis en débat.

État des lieux du financement du sport en Europe

1. La structure moyenne du financement du sport se présente comme suit⁴ :



- La principale source de financement du sport est les dépenses des **ménages**, représentant en moyenne 49,7% des financements. ces dépenses concernent l'achat de biens et de services ; en moyenne, elles s'élèvent à 177 euros par habitant.
- Les **collectivités locales** constituent la deuxième source de financement, représentant en moyenne 24,3% des financements. La contribution des collectivités est supérieure à celle de l'Etat dans 14 des 20 pays ayant répondu à cette question. Elle peut atteindre 96% du financement public dans les pays où les collectivités disposent d'une forte autonomie en matière de sport (pays fédéraux en particulier).

¹ Excepté deux : la réponse de la communauté belge francophone a été reçue hors délai, la communauté belge germanophone n'a pas répondu à l'enquête. Cf. niveau de réponse aux questions en annexe.

² La définition adoptée est celle du Conseil de l'Europe : " Toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux".

³ Un rapport d'analyse détaillé est disponible auprès du Ministère français chargé des sports- Bureau des relations internationales.

⁴ Graphique établi sur la base de 13 pays ayant répondu de façon complète à cette question.

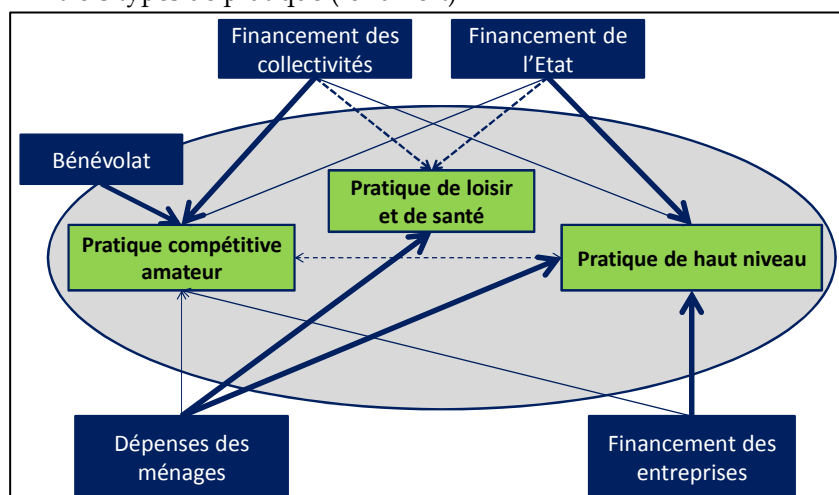
- **L'Etat** représente en moyenne 11,9% des financements (ministère en charge des sports et autres ministères). Sa part peut atteindre jusqu'à 36% du financement total du sport.
A l'échelle de l'Europe des 27, les financements des ministères des sports s'élèvent à 2,9 milliards d'euros, soit une moyenne de 6 euros par habitant.
Des dispositifs de soutien indirect au sport existent dans 21 des 27 pays (déduction d'impôt, réduction des cotisations salariales, etc..); ils peuvent s'adresser aux particuliers soutenant le mouvement sportif, aux clubs et organisations sportives, aux personnes exerçant une activité dans le domaine du sport ou aux entreprises finançant le sport.
- Les **entreprises** représentent la source de financement la moins bien connue ; elle est estimée à 14,1% des financements. La contribution des medias est relativement conséquente, tandis que le sponsoring, plus diffus (clubs professionnels, fédérations, clubs locaux...) est difficile à évaluer dans de nombreux pays. La participation de fonds privés pour la construction d'infrastructures sportive se développe dans le cadre de partenariats public-privé.
- Le **bénévolat** n'a pas été comptabilisé comme une source directe de financement. Il représente cependant une ressource absolument indispensable pour le bon fonctionnement du sport (la valorisation monétaire du bénévolat a un ordre de grandeur équivalent au montant des financements publics destinés au sport). Il constitue par ailleurs un des fondements de la spécificité du sport par rapport à d'autres secteurs d'activité.
- Le reversement des revenus issus des paris et des loteries est un dispositif répandu pour le financement du sport. Il peut représenter jusqu'à 30% des financements publics du sport. L'utilisation la plus fréquente est le développement du sport pour tous.

2. L'analyse de la destination de ces financements amène à considérer la réalisation d'infrastructures sportives d'une part et les pratiques sportives d'autre part.

La réalisation d'infrastructures constitue une destination majeure des financements publics, représentant 44% des financements des collectivités locales et 22% des financements des ministères en charge des sports.

Trois types de pratique sportive ont été traités de façon privilégiée⁵ : la pratique compétitive amateur (relevant essentiellement des organisations associatives), la pratique de loisir et/ou de santé (relevant principalement des structures marchandes) et la pratique de haut niveau (relevant des fédérations et des clubs professionnels).

Le schéma suivant illustre les principaux flux, entre les sources de financement (fond bleu) et les trois types de pratique (fond vert)



- Les dépenses des ménages sont constituées d'achat de biens et de services. Elles s'orientent prioritairement vers la pratique de loisir ou de santé ainsi que vers le sport spectacle (billetterie, medias...)
- Les entreprises financent majoritairement la pratique de haut niveau exposée médiatiquement, voire même un nombre limité de disciplines.

- L'Etat finance de façon privilégiée le haut niveau, que ce soit à travers les fédérations ou des filières spécifiques (en moyenne 41% des financements des ministères en charge des sports).

⁵ Le sport scolaire et le sport en entreprise ne sont pas traités dans ces analyses.

- Les financements des collectivités sont principalement destinés à la pratique compétitive amateur, dans le cadre de clubs et d'organisations sportives (en moyenne 25%).
Au-delà des financements, les orientations politiques de l'Etat et des collectivités expriment toutefois la volonté de promouvoir le sport de loisir et de santé.
- Les liens financiers entre pratique compétitive amateur et pratique de haut niveau se matérialisent par des systèmes de solidarité mis en place dans 21 des 27 pays de l'Union Européenne. Ces systèmes sont plus ou moins institutionnalisés.

3. Des différences significatives apparaissent entre pays:

- En termes de volumes financiers consacrés au sport:
 - o Les financements publics destinés au sport vont de 6 euros par habitant en Bulgarie à 192 euros par habitant en France (écart de 1 à 30).
 - o Le total des financements dédiés au sport va de 8 euros par habitant en Bulgarie à plus de 500 euros aux Pays-Bas (soit un écart de 1 à 60).
- En termes de structures du financement :
 - o Le ratio financement des collectivités/financements d'Etat va de 23,2 (systèmes fédéraux) à 0,004 (systèmes très centralisés)
 - o Le ratio financement privé/financement public va de 0,3 à 10,6
- En termes de gouvernance : outre le financement, la répartition des rôles entre Etat et mouvement sportif, ou entre Etat et collectivités locales, dessine des modèles de gouvernance bien différents d'un pays à l'autre.
- En termes d'orientations politiques : même si le sport de haut niveau est la priorité des financements des ministères en charge de sports, les finalités de santé, d'inclusion et de cohésion sociale sont en nette progression.

4. Le ratio entre financements consacrés au sport⁶ et le PIB va de 0,20 à 1,76%. Ce ratio est fortement corrélé au niveau du PIB par habitant. Autrement dit, plus le PIB par habitant est élevé, plus le financement consacré au sport est élevé, essentiellement grâce à la contribution des ménages.

De façon plus indirecte, le taux de pratique sportive et la structure du financement du sport peuvent être mis en relation. Le niveau de PIB par habitant conditionne à la fois la capacité des ménages, des entreprises et des autorités publiques à financer le sport.

- On trouve des taux de pratique (avec ou sans licence) plus élevés pour les pays avec un PIB par habitant plus important, avec une part moyenne de financement privé de l'ordre de 70%. Le volume de pratiquants sportifs, ainsi que leur niveau d'exigence (en termes de qualité, de confort...) ne permettent pas à l'Etat d'assumer seul le financement de la pratique sportive.
- A contrario, d'autres pays ont besoin d'une forte intervention de la sphère publique pour réunir les conditions d'un développement de la pratique sportive (construction d'infrastructures, structuration de filières de haut niveau, développement du bénévolat...). Il s'agit notamment des pays entrés récemment dans l'Union, avec un niveau de PIB par habitant plus faible.

5. Au-delà de ces différences, de réelles **convergences** se sont manifestées, basées sur la volonté commune de maintenir les quatre principes suivants :

- L'accès du plus grand nombre à la pratique sportive, comme facteur de cohésion sociale et de santé. Cet accès est notamment favorisé par le mouvement associatif.
- L'assise fédérale du sport comme structuration des filières d'accès au haut niveau et de représentation sportive nationale.
- La solidarité entre sport amateur et sport professionnel.
- Le soutien de l'Etat au sport, le considérant comme un bien collectif. A cet égard, les ministères en charge des sports revendiquent un rôle majeur dans l'équilibre des systèmes sportifs.

⁶ Il s'agit du total des financements publics et privés injectés dans le sport, et non pas de l'impact économique de ces financements.

6. Des convergences se sont également manifestées concernant les **risques qui pèsent sur l'avenir du financement du sport** :

- La remise en cause des systèmes de reversement des paris, qui constituent pourtant un des piliers structurels du financement du sport en Europe. Ils existent dans 25 pays et représentent jusqu'à 30% du montant des financements publics selon les pays.
- Le plafonnement des financements publics, en particulier l'Etat, qui ne suffisent plus à soutenir le développement du mouvement sportif associatif. D'autant plus que ces financements vont être de plus en plus mobilisés sur de nouvelles priorités nationales, en particulier celle du développement durable et de la préservation de l'environnement.
- La relative stagnation du nombre de licenciés sportifs comparativement à la croissance de la demande sportive (Cf. demande de sport- santé, de sport- nature en particulier). Des structures marchandes, de type "fitness" ou "outdoor", se développent de façon autonome vis-à-vis du mouvement sportif associatif.
- Les entreprises financent majoritairement les sports exposés médiatiquement (sport professionnel, voire sport de haut niveau). Les disciplines sportives ne disposent ainsi pas des mêmes facilités pour accéder aux financements privés. La comparaison des sources de financement des fédérations d'athlétisme et de football est à cet égard révélatrice. Peu de pays considèrent cette source de financement comme potentiellement structurante pour la sécurisation du financement du sport.
- La mise en place d'équipes sportives de haut niveau de plus en plus autonomes par rapport au système sportif fédéral, pouvant poser à termes des problèmes de conflit d'intérêt avec les équipes nationales.
- Le bénévolat peine à se renouveler, notamment en raison de l'individualisme des populations et de l'urbanisation des modes de vie.

7. En définitive, **l'avenir du modèle sportif européen se trouve menacé par les risques précités.**

- Les différentes composantes du sport (la pratique compétitive amateur, la pratique de loisir et/ou de santé et la pratique de haut niveau) tendent à s'autonomiser entre elles, avec des sources de financements distinctes. **Le mouvement sportif associatif, support de la pratique compétitive amateur, est la composante la plus fragilisée.**
- Les écarts de financements entre les différentes disciplines tendent à se creuser.
- L'accès à une pratique sportive de qualité est de plus en plus inégal selon son niveau de ressources et son territoire de résidence.
- L'intervention de l'Etat est de plus en plus contrainte par le contexte budgétaire. L'Etat serait appelé à intervenir moins comme "financeur majoritaire" mais plutôt comme régulateur, prospecteur de nouvelles ressources ou correcteur de déséquilibres.

Propositions en faveur d'une sécurisation du financement du sport en Europe

A la lumière de la structure du financement du sport et des risques identifiés, les propositions suivantes ont pour objectif de sécuriser le financement du sport et de préserver le modèle sportif européen.

1. Mettre davantage le financement des ménages au profit du mouvement sportif.

Les ménages représentent bien souvent la majorité de la capacité de financement du sport. Ce levier majeur est cependant **peu utilisé au bénéfice du mouvement sportif et du sport de haut niveau**, hormis l'achat de licences et de spectacles sportifs. Ces financements sont majoritairement orientés vers l'achat d'articles de sport ou de prestations auprès d'opérateurs marchands extérieurs au mouvement sportif (Cf. développement du fitness, du sport- santé et des sports de nature).

Mesures proposées :

- Reverser une partie de la TVA sur les produits et services sportifs, y compris les médias sportifs (presse écrite, télévision, Internet), au bénéfice du mouvement sportif associatif. Le marché des produits et services sportifs dépend d'une certaine façon du dynamisme du sport associatif, qu'il soit de haut niveau ou non. Il serait donc légitime de matérialiser ces liens par un système de reversement.
- Une mesure alternative pourrait être la mise en place d'une taxe supplémentaire sur ces produits et services (sur le modèle des taxes écologiques).
- Prévoir une déduction d'impôts pour les ménages apportant un soutien financier aux clubs sportifs, en priorité les soutiens aux clubs amateurs ("mécénat de particuliers").

2. Appuyer le mouvement sportif dans le développement de ses ressources propres et des partenariats avec les entreprises.

La part des ressources propres dans le budget global des fédérations varie fortement d'une fédération à l'autre et d'un pays à un autre. Nous avons pu établir des comparaisons entre les fédérations d'athlétisme et de football, faisant apparaître des écarts importants : la contribution moyenne de l'Etat au budget des fédérations d'athlétisme est de 57,7% tandis qu'elle est de 19,7% pour les fédérations de football.

D'un point de vue global, il existe d'importantes marges de développement des ressources propres du mouvement sportif associatif. Il suffit pour s'en convaincre d'observer la faible évolution de l'offre du mouvement sportif ces vingt dernières années comparativement au développement de certaines pratiques sportives en dehors du mouvement sportif (Cf. fitness, sport santé).

Mesures proposées :

- Développer les **différentes formules de participation des entreprises, de façon adaptée aux finalités visées** : sponsoring pour le sport de haut niveau et le sport professionnel, mécénat et fondation de bienfaisance pour le sport amateur, partenariat de projet pour les équipements et événements, etc. La création d'un "Comité sport" au sein du patronat, chargé de faire des propositions sur les financements privés du sport, serait une initiative intéressante en ce sens.
 - o Prévoir des déductions fiscales pour les entreprises venant en soutien aux clubs amateurs ou à des projets de développement social par le sport.
 - o Inciter le mouvement sportif à **se doter de moyens de prospection auprès des entreprises**.
- Aider les clubs sportifs à **accéder à la gestion des équipements sportifs** (délégation de gestion), **voire à la propriété de ces équipements** (concession, dons de foncier, facilités d'emprunt bancaire, prêt d'Etat, mutualisation entre clubs...). Ceci favoriserait la mise en place de nouveaux services périphériques à la pratique sportive (vente d'articles de sport, espace santé et nutrition, prestations pour les autres membres de la famille...) et de nouvelles sources de revenu.
- Favoriser la diversification et l'amélioration qualitative des services rendus par le mouvement sportif (notamment à travers la professionnalisation de certaines fonctions et **la définition de standards de qualité**). Cette mesure contribuerait à la fois à la compétitivité du mouvement

sportif (notamment vis-à-vis du secteur marchand) et à la qualité des services rendus aux usagers.

- Engager un ambitieux plan de **revalorisation des tarifs de la pratique sportive** (cotisations et licences), en améliorant simultanément la qualité de l'offre sportive et modulant les tarifs sur les niveaux de ressources des publics⁷. Le développement de l'emploi salarié, confirmé par douze pays (sur 14 répondants à cette question), est financé moins par une hausse des tarifs de la pratique que par une hausse des contributions publiques (collectivités locales en particulier, mais également les dispositifs d'aides à l'emploi).

La revalorisation des tarifs de la pratique sportive pourrait s'accompagner de mesures publiques visant à soutenir les publics n'ayant pas les moyens d'accéder à la pratique sportive ("chèque sport"), permettant ainsi d'assurer un égal accès de tous à une pratique sportive de qualité.

- Structurer une offre de formation continue, destinée aux dirigeants bénévoles et aux salariés, tournée vers **l'ingénierie de l'offre sportive** : analyse et connaissance de la demande, analyse de la concurrence, évolutions de l'offre d'activités sportives, création de services associés, évaluation des tarifs des prestations.

3. Garantir durablement les systèmes de solidarité internes au mouvement sportif.

Ces systèmes de solidarité existent dans la majorité des pays. Sur 25 pays ayant répondu à cette question, seuls 4 déclarent ne pas disposer de tels systèmes de solidarité, principalement en l'absence de sport professionnel dans leur pays (Chypre, Luxembourg, Malte) ou pour d'autres raisons (Slovaquie).

Pour quatorze pays, ces systèmes de solidarité sont non formalisés et laissés à la libre implication du mouvement sportif (fédérations et clubs).

Mesures proposées :

- Prévoir des systèmes de solidarité à deux niveaux : au niveau vertical (entre sport de haut niveau et sport de masse, au sein d'une même discipline sportive), au niveau horizontal (entre disciplines sportives), voire mixte (vertical et horizontal). La pertinence de l'organisation sous forme de clubs omnisports pourrait être réétudiée en ce sens.
- Homogénéiser ces systèmes de solidarité au niveau européen de façon à préserver l'équilibre compétitif d'un pays à l'autre.
- Veiller à maintenir les systèmes collectifs de reversement des droits TV entre clubs professionnels, gage d'équilibre économique et sportif.

4. Rendre les financements des collectivités locales pleinement structurants.

Les collectivités locales représentent bien souvent la première source de financement public du sport. Les sommes engagées ainsi que la proximité avec les clubs locaux font des collectivités locales un pivot majeur pour accompagner et faire évoluer le mouvement sportif.

Mesures proposées :

- Associer les collectivités locales, ou leurs représentants, à la gouvernance des politiques sportives.
- Définir un guide de bonne conduite concernant les critères de financement du mouvement sportif par les collectivités locales (critères à établir en référence à la proposition n°2 : développement des ressources propres).

5. Maintenir, renouveler et encourager le bénévolat.

L'implication bénévole est l'une des bases essentielles de la spécificité du mouvement sportif, justifiant certaines exemptions par rapport au droit commun. Elle représente en outre une ressource humaine indispensable au bon fonctionnement du sport.

⁷ Pour conforter cette mesure, il conviendra de mener une analyse de l'élasticité prix de la demande : quel est le prix que les pratiquants sont prêts à payer pour accéder à une prestation sportive ? Quelles sont les améliorations de cette prestation susceptible de justifier une élévation des tarifs ?

Le vieillissement de la population, évoqué précédemment, va affecter durablement les modalités et conditions de l'implication associative.

L'évolution des projets associatifs - qui ne peuvent plus se limiter à un projet purement "sportif" (entraînement et préparation à la compétition) mais qui doivent également intégrer des préoccupations "sociétales" (au premier titre le développement de la demande de sport- santé et de sport- loisirs) - peut être un facteur positif de mobilisation de nouveaux bénévoles, à condition que les bénévoles soient préparés à leurs fonctions.

Mesures proposées :

- Inciter à l'engagement bénévole, en valorisant leur fonction, en les soulageant de certaines contraintes administratives (qui seraient alors prises en charge par des salariés) et en mettant en place des mécanismes de reconnaissance (accès à un diplôme, reconnaissance sur le marché du travail...).
- Encourager l'implication bénévole de certains publics cibles : les femmes, les jeunes, les publics en quartiers sensibles.
- Favoriser la création d'emplois salariés dédiés à des fonctions de développement associatif et générateurs de bénévoles (et non uniquement des salariés dédiés à des fonctions d'entraînement sportif).
- Veiller à ce que l'étude prévue par la Commission européenne sur le bénévolat prenne en compte le secteur sportif.

6. Définir des mécanismes de substitution concernant les prélèvements sur les paris.

Les systèmes de prélèvement sur les paris représentent des moyens conséquents et considérés comme adaptés pour la sécurisation du financement du sport. La remise en cause des situations de monopole est ainsi pointée par les ministères comme le premier facteur d'incertitude sur l'équilibre à venir du financement du sport.

Mesures proposées :

- Rechercher tous les moyens permettant de maintenir ces systèmes de prélèvement, en élargissant l'assiette et en intégrant les paris en ligne.
- Trouver des revenus de substitution. Cf. proposition n°1 : reversement de la TVA sur les articles de sport.

7. Structurer les systèmes d'observation du financement du sport.

Les travaux sur le financement du sport ne pourront être efficaces et productifs que s'ils sont réalisés sur des périodicités plus régulières et en respectant des normes méthodologiques comparables.

Mesures proposées :

- Poursuivre les travaux relatifs au "Compte satellite du sport" - ou une forme simplifiée d'observation - de façon à disposer d'une base stabilisée et homogène sur l'ensemble des pays européens.
- Dans l'attente de cet outil, il nous semblerait pertinent de réaliser périodiquement des enquêtes de ce type, de façon à améliorer continuellement le taux et la qualité des réponses, et à disposer de données d'observations longitudinales.
- Mener l'étude européenne prévue dans le Livre blanc sur le sport, en l'orientant sur l'analyse micro économique des financements du sport : l'analyse des ressources propres dégagées par les fédérations et clubs sportifs locaux et le repérage des bonnes pratiques en la matière (Cf. proposition n°2 - développement des ressources propres).
- Améliorer la connaissance des financements apportés par les entreprises ainsi que la destination des dépenses sportives des ménages.

--OOO--

En conséquence, tenant compte de ces propositions, l'**Etat** serait amené à jouer un rôle de régulation des équilibres multiples : entre sport amateur et sport professionnel, entre sport associatif et sport marchand, entre disciplines sportives. Dans un souci d'efficacité, son soutien pourrait être ciblé sur les dimensions suivantes :

- L'évolution de l'offre de services du mouvement sportif et le développement de ses ressources propres, à travers un appui commun Etat/ collectivités locales.
- La mise en place de conditions favorables à l'implication des entreprises.
- L'association des collectivités locales à la gouvernance du sport.
- Le maintien et le renouvellement du bénévolat.
- La structuration des filières de formation et de préparation au sport de haut niveau.

La **Commission européenne**, quant à elle, pourrait intervenir sur les dimensions suivantes, en impliquant les Etats membres :

- La recherche d'un socle commun en matière de systèmes de solidarité internes au mouvement sportif (aux niveaux vertical et horizontal).
- La recherche de mécanismes de maintien et/ ou de substitution aux prélèvements sur les paris, notamment l'éventualité d'un prélèvement sur la TVA concernant les produits et services sportifs.
- L'aide au mouvement sportif dans la diversification de son offre d'activités et de services. Une initiative telle que "2004, année européenne de l'éducation par le sport" favorise des prises de conscience, une diversification des activités proposées et la mise en place de nouveaux partenariats (y compris financiers). Une telle initiative pourrait être reconduite sur le thème du "sport- santé". Dans l'hypothèse où le sport intégrerait les compétences de la Commission européenne, des programmes sportifs d'envergure pourraient être réalisés.
- La poursuite du pilotage des travaux sur le compte satellite du sport.

Enfin, la mise en place d'un dialogue européen structuré entre Etats, mouvements sportifs, collectivités locales, voire représentants d'entreprises et de salariés, serait de nature à faciliter la mise en œuvre des mesures précitées.

Niveau de réponse à l'enquête (données macroéconomiques sur les sources de financement)

Données complètes (13) : Allemagne, Bulgarie, Chypre, Estonie, Finlande, France, Lituanie, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède

Données complètes de financement public et partielles du point de vue privé (7) : Belgique flamande, Danemark, Hongrie, Luxembourg, Malte, Pologne et Roumanie

Données partielles du point de vue public et privé (7) : Autriche, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie et République tchèque

Structure du financement du sport en Europe⁸ (données millions d'euros, 2005)

pays	Total public	Financement d'Etat	Ministère des sports	Autres ministères	Collectivités	Total privé	Ménages	Entreprises	Financement total	
									montants	Ratio / PIB (*100)
Allemagne	5090.5	210.5	144.2	66.3	4880.0	26842.1	24442.1	2400.0	31932.6	1.42
Autriche	nr	80.4	80.4	0.0	nr	nr	nr	nr	nr	nr
Belgique flamande	510.9	171.9	72.6	99.3	339.0	nr	105.2	nr	nr	nr
Bulgarie	46.3	20.8	20.6	0.2	25.5	13.5	11.6	1.9	59.7	0.21
Chypre	42.4	42.2	42.0	0.2	0.2	170.6	168.0	2.6	212.9	1.56
Danemark	496.4	116.8	116.8	0.0	379.6	nr	nr	nr	nr	nr
Espagne	nr	240.0	160.0	80.0	nr	31.6	nr	31.6	nr	nr
Estonie	63.2	16.9	14.0	2.9	46.3	63.9	16.0	47.9	127.1	1.13
Finlande	580.0	213.0	93.0	120.0	367.0	1870.0	1800.0	70.0	2450.0	1.56
France	12020.0	2930.0	640.0	2290.0	9090.0	18310.0	15180.0	3130.0	30330.0	1.76
Grèce	nr	183.3	183.3	0.0	nr	nr	nr	nr	nr	nr
Hongrie	247.7	70.5	70.0	0.5	177.1	nr	nr	nr	nr	nr
Irlande	nr	116.2	116.2	0.0	nr	nr	nr	nr	nr	nr
Italie	nr	450.0	450.0	0.0	nr	nr	nr	500.0	nr	nr
Lettonie	nr	27.9	24.6	3.2	nr	nr	nr	9.0	nr	nr
Lituanie	41.7	13.9	13.5	0.4	27.8	37.6	16.1	21.5	79.3	0.38
Luxembourg	65.8	40.8	38.9	1.9	25.0	nr	nr	nr	nr	nr
Malte	3.9	3.4	3.4	0.0	0.5	nr	31.0	nr	nr	nr
Pays-Bas	1795.0	959.0	64.6	894.4	836.0	6564.0	5922.0	642.0	8359.0	1.64
Pologne	548.2	175.3	43.6	131.7	372.9	nr	nr	nr	nr	nr
Portugal	479.8	92.7	69.1	23.6	387.1	952.7	905.4	47.4	1432.5	0.96
République tchèque	nr	66.2	66.2	0.0	nr	nr	nr	nr	nr	nr
Roumanie	834.1	203.1	60.3	142.8	631.0	nr	341.0	nr	nr	nr
Royaume-Uni	2594.4	401.4	174.8	226.7	2193.0	27581.2	24422.3	3158.8	30175.6	1.67
Slovaquie	174.2	40.3	32.2	8.2	133.8	66.6	33.3	33.3	240.8	0.63
Slovénie	69.2	20.2	20.2	0.0	49.0	125.8	35.0	90.8	195.0	0.69
Suède	660.5	164.9	157.6	7.3	495.6	3156.6	2693.3	463.3	3817.1	1.34

⁸ Les taux de conversion et d'inflation sont issus d'Eurostat.